

**CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA SANTE
A KRAUTERGERSHEIM**

PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE

POUVOIR ADJUDICATEUR

COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM – 1, rue de l'École – 67880 KRAUTERGERSHEIM

MANDATAIRE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

S.E.R.S - 10, rue Oberlin – BP 50011 - 67080 STRASBOURG CEDEX

Représentant physique du Pouvoir adjudicateur : Monsieur Eric FULLENWARTH, Directeur Général

Tél. :03.88.37.88.88 - Fax 03.88.37.88.77 - sers@sers.eu – <http://www.sers.eu>

OBJET DU MARCHÉ :

CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA SANTE A KRAUTERGERSHEIM
Mission coordination sécurité et protection de la santé niveau 2

PROCEDURE :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte (article 27 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016 pris en application de l'ordonnance du 23/07/2015).

Après avoir sélectionné les candidatures, le Pouvoir adjudicateur examinera les offres. Une négociation pourra alors être entamée si nécessaire dans la perspective de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, à l'aide des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Le marché pourra toutefois être attribué sans négociation.

DELAIS D'EXECUTION :

Notification du marché et démarrage des études : mai 2019

Début prévisionnel des travaux : 4T 2019

Durée prévisionnelle des travaux : 12 mois

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

En cas de groupement, après attribution, ce dernier devra obligatoirement être solidaire.

Les variantes ne sont pas autorisées

Cautionnement et garanties exigés : Sans objet.

Modalités essentielles de financement et de paiement : Le présent projet sera financé par la Commune de Krautergersheim au moyen de ses fonds propres et d'emprunts.

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de recourir à des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

Le paiement interviendra dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la note d'honoraires par le mandataire du Pouvoir adjudicateur.

Il sera fait application des articles 110 à 132 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016 pris en application de l'ordonnance du 23/07/2015.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures : cf règlement de consultation.

L'ensemble de ces pièces et documents devra être rédigé en langue française. Les documents émanant des administrations étrangères devront être traduits.

Les soumissionnaires auront à produire un dossier dématérialisé complet, comprenant les pièces de la candidature énumérées à l'article 3 du règlement de consultation.

Au titre de l'offre :

- ✓ L'acte d'engagement et ses annexes dûment complétés et SIGNÉS électroniquement
- ✓ une note méthodologique décrite au règlement de la consultation

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira sans de 8 jours calendaires les justificatifs, attestations et certificats notamment délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales dans les conditions prévues au règlement de la consultation.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

Pour le jugement des candidatures, le Pouvoir adjudicateur éliminera les candidats dont les capacités professionnelles, techniques et financières seront jugées insuffisantes.

Pour le jugement des offres, le Pouvoir adjudicateur s'appuiera sur les critères pondérés fixés dans le règlement de consultation.

CONDITIONS DE DELAI :

Date limite de réception des offres : Mardi 2 avril 2019 à 12h00

Les pièces fournies par le Pouvoir adjudicateur sont disponibles exclusivement sous format électronique à l'adresse suivante : <http://www.sers.eu> - Rubrique « Appel d'offres ».

Les offres seront déposées exclusivement par voie dématérialisée sur [ww.sers.eu](http://www.sers.eu)

Les offres sous format papier envoyées par voie postale ou déposées physiquement ne seront ni ouvertes ni analysées.

La plateforme à utiliser pour la remise des offres est celle accessible depuis la rubrique « Appel d'offres » à l'adresse suivante : <http://www.sers.eu>

Les modalités de mise en œuvre des correspondances électroniques et transmission électronique des offres sont définies en annexe au règlement de consultation.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Strasbourg - 31 avenue de la Paix - BP 1038/F - 67070 STRASBOURG Cedex - Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66 - Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative, jusqu'à la signature du contrat (référé précontractuel) ;
- soit de l'article L 551-13 du Code de justice administrative dans les conditions de délais de l'article R 551-7 dudit code (référé contractuel) ;
- soit de l'article R 421-1 du même code, dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre (recours pour excès de pouvoir) ;
- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 04 avril 2014 (« Département du Tarn-et-Garonne » - N° 358994), dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de la signature du contrat.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS AU BOAMP : 12/3/2019